



Suivi du dossier 8/28

Dans l'édition d'avril 2009 du «POULS DU SIIIAL», nous vous invitons à poser votre candidature sur les postes des prochains affichages incluant les postes 8/28, et ce, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'entente de signée entre le l'employeur et le syndicat puisque nous sommes toujours en médiation dans ce dossier.

Le 28 avril, l'employeur nous avisait qu'un affichage supplémentaire aurait lieu du 10 au 23 juin afin de permettre aux personnes salariées TPO de postuler sur des postes.

Le 8 mai, l'employeur faisait parvenir un courriel au médiateur, avec copie conforme au SIIIAL, en demandant de reporter la rencontre de médiation prévue le 12 juin prochain puisqu'il procédait à un affichage supplémentaire du 10 au 23 juin. Comme ledit affichage ne serait pas terminé le 12 juin, cela ne lui permettait pas d'avoir une idée juste du nombre de salariées ne détenant pas un poste.

Il est à noter qu'en réponse au courriel de l'employeur, le médiateur l'invitait fortement d'en arriver à prendre **conjointement** certaines décisions. Cela n'a pas été fait puisque le SIIIAL n'a pas pris part à cette décision de reporter la rencontre, mais il en a plutôt été informé. Il est clair que l'employeur procède encore unilatéralement. De notre côté, nous avons pris la décision de reporter la rencontre du 12 juin et d'entrer en contact avec le médiateur dans le but de dénoncer la mauvaise foi de l'employeur dans le dossier des 8/28.

En effet, nous pourrions facilement remettre un **prix citron** à l'employeur, en l'occurrence, madame Lise-St-Jean, responsable de l'hébergement. Dans un mémo daté du 21 mai, elle avisait les infirmières auxiliaires des centres d'hébergement de ce qui suit : «*Nous vous rappelons qu'à l'automne, toutes nos infirmières auxiliaires qui n'auront pas obtenu de poste seront titularisées 8/28 équipe volante hébergement, équipe qui sera gérée par la Direction des soins infirmiers* » **Belle vision que celle-ci !** La médiation n'étant pas terminée, la structure de postes ne nous a pas encore été précisée. Où est la transparence que l'employeur se targue d'avoir avec le syndicat et les membres ??

Des règles sont prévues à la convention collective concernant l'obtention d'un poste, alors soyez assuré que nous procéderons par tous les moyens juridiques possibles afin de faire respecter ces règles.

Du nouveau cet été, au SIIIAL...



Le conseil d'administration du SIIIAL, soucieux de garder actives les équipes locales, a décidé de maintenir l'ouverture des bureaux syndicaux dans chacun des sites durant la période estivale, tel que prévu à notre convention collective. Afin de s'assurer de la réussite de cette démarche, les demandes de libérations syndicales pour les responsables de la réponse aux membres ont déjà été faites. De plus, des représentations auprès de l'employeur sont actuellement en cours afin de le sensibiliser à l'importance du travail effectué par chacune des équipes locales. Nous sommes présentement en attente de réponses. **Nous vous invitons à consulter vos responsables locales afin qu'elles vous confirment leur présence au bureau syndical.**

Bilan de la tournée sur la négo

Comme vous le savez, une tournée pour la consultation prénégociation a eu lieu au cours des trois dernières semaines. Cette opération avait pour but de recueillir votre point de vue sur les demandes syndicales pour la prochaine négociation.

Au total, plus de 23 rencontres ont eu lieu dans 10 sites du CSSSL, afin de susciter une plus grande participation. Cent vingt-sept personnes ont assisté à nos rencontres; nous aurions souhaité qu'il y en ait plus. Ces membres ont toutefois eu la chance d'exprimer leur opinion. Certaines ont même profité de cette occasion pour émettre de nouvelles demandes. Toutes les réponses à cette consultation seront compilées et serviront de base au moment d'entreprendre nos négociations à l'automne prochain.

L'équipe locale du CH Ste-Dorothée

C'est avec plaisir que je vous présente l'équipe locale du CH Ste-Dorothée :

Sylvie Poirier, infirmière auxiliaire, responsable locale, membre du conseil d'administration du SIIIAL (commission CHSLD) et membre du comité de consolidation du conseil d'administration

Danièle Lalande, infirmière auxiliaire, responsable de l'information

Diane Lesiège, infirmière, Représentante commission infirmière

Depuis plusieurs années, l'implication syndicale est une chose très importante pour l'équipe. Nous devons tous ensemble prendre la responsabilité de faire respecter nos droits les plus fondamentaux unis et tournés dans la même direction, dans le respect de notre convention collective. Je vous rappelle que l'Employeur l'a lui aussi signée. *Le syndicat n'existe pas si vous n'êtes pas là à nos côtés. Toute l'équipe compte sur vous pour nous informer des obstacles que vous rencontrez sur vos départements ou lors de demandes faites à votre chef d'unité.*

Le bureau sera ouvert les 4 et 8 juin et les 2, 16 et 30 juillet de 7h30 à 15h30

Pour nous rejoindre, composez 450-689-0933 - P.-S. : NE PAS LAISSER DE MESSAGE SUR LA BOÎTE VOCALE

Sylvie Poirier pour l'équipe du CH Ste-Dorothée

On ne respecte pas vos droits : le grief est à votre portée

Lorsque vous vivez une situation problématique avec l'employeur, il est très important de venir nous voir, car bien que nous fassions tout ce que nous pouvons pour nous assurer du respect de la convention, vous êtes souvent les mieux placées pour nous en informer.

Il est vrai que le délai entre le dépôt et le traitement du grief peut sembler long, mais sachez que le fait de déposer un grief permet d'ajouter de la force à nos pourparlers avec l'employeur afin de voir cesser le plus rapidement possible les pratiques reprochées.

En conséquence, si vous vous sentez lésées, venez rapidement voir vos représentantes locales qui pourront vous assister. N'oubliez pas que vous avez une date limite pour agir (parfois 30 jours, 60 jours ou six mois). Si vous hésitez à déposer un grief, venez quand même nous rencontrer afin que nous puissions regarder ensemble ce qu'il en est, et aborder avec vous des pistes de solutions.

Karine Mailloux, Conseillère en relations de travail

Période d'affichage supplémentaire

Prenez note qu'il y aura un affichage supplémentaire du **10 au 23 juin 2009**.

Veuillez à prendre les mesures nécessaires pour postuler, si vous êtes à l'extérieur pendant ces deux semaines.

Patients surnuméraires: attention!

Depuis quelque temps, l'employeur a comme pratique d'ajouter des patients surnuméraires aux étages de la Cité de la santé. Ces patients proviennent de l'urgence, mais sont relocalisés momentanément dans les chambres des étages. Cela implique par exemple que des chambres à quatre patients reçoivent un cinquième patient dit « surnuméraire ». Cette façon de procéder n'est pas sans risque.

Si l'employeur vous impose le traitement d'un patient surnuméraire, nous vous prions de communiquer avec l'équipe locale du SIIIAL à la Cité au 450-975-5564. Les membres de l'équipe locale sauront vous conseiller à cet égard.